

Contentieux de l'urbanisme : adopter les bons réflexes de défense

Le contentieux de l'urbanisme connaît un développement important et apparaît plus que jamais comme un contentieux administratif spécial.

Sa particularité consiste en la recherche d'un équilibre entre le droit de construire et le droit au recours, « équilibre » qui – au regard des dernières évolutions législatives – tend davantage à la préservation du premier.

Cette formation propose de mieux appréhender les contentieux initiés en matière d'autorisation d'urbanisme dans un contexte de sécurisation des autorisations d'urbanisme. Elle suggère ainsi quelques points de vigilance à observer en cas de contentieux.

Elle traite du déroulement de l'instance (de l'introduction du recours jusqu'au jugement), aborde la question des moyens (d'annulation et de défense), et explicite les pouvoirs dont dispose le juge (crystallisation, régularisation, annulation partielle).

Date : Jeudi 4 avril 2024 de 9h30 à 12h30

Durée : 3.00 heures

Profils des apprenants

- Responsables et agents des services urbanisme et aménagement des collectivités – instructeurs des autorisations d'urbanisme – juristes

Prérequis

- Disposer d'une connaissance générale du droit de l'urbanisme (des notions en contentieux administratif sont un plus).

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délai d'accès : 2 jours

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2023 : 89%

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les spécificités du contentieux de l'urbanisme
- Savoir gérer une procédure contentieuse à l'encontre d'une autorisation d'urbanisme
- Maîtriser les modalités de régularisation d'une autorisation d'urbanisme viciée
- Connaître les pouvoirs du juge en contentieux de l'urbanisme

Contenu de la formation

- I. Spécificités du contentieux de l'urbanisme
- II. Introduction de l'instance
 - A. L'intérêt à agir
 - B. Délai de recours
- III. Déroulement de l'instance
 - A. Les conclusions

- B. Les moyens
- IV. Les pouvoirs du juge
 - A. La cristallisation (article R.600-5 du Code de l'urbanisme)
 - B. Focus sur la régularisation (article L.600-5-1 du Code de l'urbanisme)
 - C. L'annulation partielle
 - D. La modulation des effets de l'annulation
 - E. L'amende pour recours abusif
- V. Le jugement
 - A. Délai
 - B. Motivation
 - C. Notification
 - D. Contestation du jugement

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - dseban@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Intervenante : Camille TREHEUX, Avocate associée de SEBAN ARMORIQUE - ctreheux@seban-armorique.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Quiz
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé

Prix : 300.00 € HT / participant, soit 360.00 € TTC / participant

(Pour toute demande INTRA, merci de nous contacter pour un devis sur-mesure : formation@seban-avocat.fr)

Programme créé le 30 octobre 2023 - Version 4 du 22 janvier 2024